



## Syndicat National des Médecins Spécialisés en O.R.L. & C.C.F

79, Rue de Tocqueville - 75017 Paris - ☎ : 01.44.29.01.28 - 📠 : 01.40.54.00.66

www.orl-france.org - E-mail : syndorl@club-internet.fr

Paris, le 31 Octobre 2008

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Syndicat National des Oto-Rhino-Laryngologistes Français (SNORL) a pris connaissance du dernier amendement Bur au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui propose une réduction drastique des remboursements des cures thermales.

Le SNORL rappelle la place toujours très importante du thermalisme dans l'arsenal thérapeutique de la spécialité : Celui-ci procure un soulagement net dans les pathologies chroniques et permet la prévention de leurs complications.

La diminution du remboursement des soins thermaux conduira inévitablement certains patients aux revenus modestes à renoncer aux soins nécessaires. Le risque en est l'aggravation de leur pathologie, entraînant un surcoût à venir sur les soins de ville, tout en abaissant le niveau sanitaire de la population.

Le SNORL rappelle qu'aucune preuve d'un service rendu insuffisant n'est actuellement apportée qui puisse justifier une baisse du remboursement des soins, et rappelle également qu'à ce jour la HAS n'a pas encore rendu son avis sur la question.

Le SNORL rappelle que des investigations sont en cours, avec des études contrôlées, visant à évaluer de manière plus précise le bénéfice apporté au patient. Après avoir demandé des études, il serait souhaitable que les pouvoirs publics attendent que celles-ci puissent être conduites à leur terme, et que leurs résultats soient publiés, avant de prendre une telle décision « couperet ».

Le SNORL s'étonne donc d'une décision pour le moins précipitée, qui risque de mettre en péril l'équilibre financier des cabinets thermaux.

Le SNORL attire l'attention des pouvoirs publics sur le caractère délétère d'une telle mesure qui retentirait également sur l'activité économique de bassins de vie entiers.

Le SNORL appelle donc les députés de toute appartenance politique à rejeter le dernier amendement Bur.

**Dr. B. FEGER**  
Président du SNORL

**Dr. M. BARTHEZ**  
Conseiller du Président

**Dr. M. PALMER**  
Président Syndicat National  
des Médecins des Stations  
Thermales